

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicolas Calland, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat

Excusés : Nicole Buguet, Jérémie Catteau (pouvoir donné à Nicolas Calland), Bertrand Mougin (pouvoir donné à Gérard Mouillard), Denis Ridez (pouvoir donné à Maria Mossu) Christine Rome (pouvoir donné à Corinne Linda)

I – Fermeture de route

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la RD 5 sera fermée du 19 Avril au 27 Mai 2022, de la sortie de Voiteur à l'entrée de Château-Chalon. Des déviations seront mises en place depuis Poligny, Lons et Dole.

II – Dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement versée à la commune en 2022 s'élève à 34 735 euros contre 34 742 euros prévus au budget.

La dotation de solidarité rurale « bourg centre » s'élève à 42 335 euros contre 40 000 euros prévus au budget

La dotation de solidarité rurale « péréquation » s'élève à 12 923 euros et n'était pas prévue au budget.

III – Vente de terrain

Au regard d'un coût trop onéreux du projet de Mme Klipfel, celle-ci abandonne l'achat du terrain « Bief de Mougi » prévu pour la construction d'un bâtiment professionnel. Les conditions de rupture de la promesse de vente seront vues par le notaire.

III – Nettoyage du grenier

Le nettoyage du grenier de la mairie est prévu le samedi 30 Avril à partir de 8h00.

IV - Divers

- Mme Blanco est absente pour maladie, donc la réunion sur le Plan Local d'Urbanisme est reportée.
- Le Conseil municipal s'oppose à l'installation d'un distributeur de pizzas sur la Commune.
- Le Maire et le premier Adjoint sont conviés à une réunion à Arbois le 19 Avril pour un débriefing de la Percée du Vin Jaune 2022, en vue de se préparer pour l'édition 2023 qui se déroulera à Voiteur les 4 et 5 février.

A ce sujet, une réunion d'information est organisée mardi 3 Mai à 18 h 30 à la salle des fêtes pour toutes les personnes intéressées pour participer à l'atelier « décoration ».

Bastien Baud, Président de l'édition 2023 de la Percée, s'est déplacé pour visiter les locaux de la mairie afin de connaître ceux qui pourraient être mis à disposition pour la Percée. Les bâtiments semblent correspondre aux besoins (presse, QG, sécurité, etc...). Les ateliers municipaux seront réservés pour l'atelier décoration dès le mois de juillet (après le 15). Les bâtiments Poirot pourront éventuellement servir de locaux de stockage.

- Il a été demandé à la Commune la possibilité d'achat d'une partie de la parcelle destinée initialement à un projet de salle de sport, pour construction d'un bâtiment professionnel mis en location. Le débat est ouvert : le Conseil municipal n'est pas favorable à cette éventualité, notamment d'un point de vue paysager, et cette parcelle n'est pas destinée à un tel projet. Cela demanderait de revoir les travaux sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Mme Le Maire évoque l'organisation du festival de musique du 25 Juin par la Société de Musique. Les concerts se dérouleront dans divers lieux (chapiteau au champ de foire, cour de l'école, placette de la Tour...). De nombreux groupes se succéderont au cours de l'après-midi. Les trompes de chasse ouvriront le festival.
Une délégation de 70 personnes de Misery-Courtion, village suisse jumelé avec Voiteur, se déplacera pour l'occasion et sera accueillie par les conseillers municipaux.

Des subventions ont été demandées à divers organismes par la Société de Musique pour l'organisation de cet évènement (DRAC, ComCom...).

- Une réunion a été organisée sous le chapiteau au champ de foire, à l'initiative de l'Office de Commerce et d'Artisanat Bresse Haute Seille, à l'intention des artisans, commerçants, viticulteurs, sur un territoire s'étendant d'Arly à Hauteroche. Quelques professionnels ont répondu présents et le bureau d'une union commerciale pourrait se constituer suite à cette réunion.

V – Application intra-Muros

Magalie Putod et Sébastien Arnould ont suivi une formation sur cette nouvelle application et son fonctionnement. Elle permet d'informer les administrés sur leurs téléphones portables des urgences, des évènements, de l'actualité et son coût est pris en charge pendant 16 mois par la communauté de communes. Elle peut également être liée à un site internet à raison de 25 euros par mois et pourrait remplacer le site actuel qui a un coût certain, notamment au niveau de la mise à jour. Une information saisie sur l'application alimente automatiquement le site, facebook, etc...

VI – Fête de Voiteur

Sébastien Arnould demande d'envisager la possibilité de prendre un arrêté pour fermer à la circulation la route entre l'église et le carrefour pendant la fête, car c'est très dangereux. La route étant départementale, Mme Le Maire va se renseigner.

VII – Convention e-lum®

Le Conseil municipal décide de renouveler pour six ans la convention passée avec le Sidec pour bénéficier d'avantages financiers pour l'achat, le remplacement, l'entretien des lampes de rue. Un dispositif informatique « Géolux » est utilisé par les secrétaires de mairie pour signaler toute panne. La réactivité est performante (intervention sous 48 heures en cas d'urgence).

Montant de base : 18 euros par point lumineux (environ 150 à Voiteur). Les lampes sont remplacées systématiquement tous les quatre ans.

Délibération : oui à l'unanimité

VIII – Contribution au SDIS

La Communauté de Communes se proposait de centraliser l'ensemble des contributions du service incendie de l'année 2021 et de les reverser au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante proposée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille à toutes les communes concernées.

La contribution de Voiteur s'élève 22 593 euros pour l'année 2021 et sera versée en 2022.

Délibération : Oui à l'unanimité

IX – Redevance réseaux téléphoniques

Le Conseil municipal décide de facturer à Orange 539 euros pour l'année 2022 correspondant à 2,962 km de réseaux en aérien et 8,689 km en sous-sol.

Délibération : Oui à l'unanimité

X – Attribution d'un logement communal

Le Conseil municipal décide d'attribuer le logement situé au 3 Grande rue, à M. Alexis GASCON-VITREY à compter du 1^{er} mai 2022, suite au départ annoncé de la locataire actuelle et au désistement des autres personnes figurant sur la liste d'attente. Il s'agit d'un T3 d'une superficie de 100,18 m² loué 471.10 euros par mois.

Délibération : 12 votes pour et 1 abstention

XI – Livraison des repas

Nicole BOUILLET a participé à la réunion du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Lons-le-Saunier. A été annoncée l'augmentation du prix du transport des repas livrés à compter du 1^{er} mai 2022. Le plateau repas contiendra quatre produits au lieu de cinq deux fois par semaine, afin de maîtriser l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

